Image not found or type unknown

Violation vie privée et domicile

Par **Turlutuchapeaupointu29**, le **08/10/2018** à **07:50**

Bonjour
J ai fait parti comme bénévole d une association et la présidente après que j ai eu un accident avec la voiture de l'association(seule assurée la présidente et le prêtre fondateur de l'association décédé en juillet 2017) m a viré comme un malpropre. J avoue que depuis la mort de ma mère en février 2017 et ayant pris un appartement sous la pression de la dite personne connaissant mes problèmes de famille liés à la succession de ma mère entre les enfants et mon père. J'ai fait une dépression et me suis hélas mis à boire.l accident je l avoue était sous l emprise de l alcool mais elle a refusée de prévenir les gendarmes, donc pour en venir au fait elle est ancienne kiné. Si elle savait des choses sur mon état de santé même en tant que présidente de l'association avait elle le droit de dire à tout le conseil d'administration et d autres personnes qui me connaissent mais n ont rien à voir avec l'association(son frère et deux personnes que je n ai vu qu' une fois ou plus pour son frere) que je buvais. N'est elle pas toujours tenu par le secret médical étant ancienne kiné? Et même si elle ne l est plus y a t il violation de ma vie privée sachant que je suis prêtre et que de "bonnes dames" l on fait déjà savoir?
Autre question qui peut être violation de vie privée mais aussi de domicile.
J avais donné à un ami le double de mes clefs pour qu'il entre chez moi et s y installe quelques jours pendant mes absences pour s occuper de mon chat.
Le lendemain de l accident la présidente et mon ami sont t entrés chez moi sans mon accord et sans m avoir prévenu pour déposer toutes mes affaires que j avais au siège de l'association et en plus elle a fait fouiller dans ma sacoche personnelle dans laquelle je range tout mes papiers d identité mon carnet de chèque et mes clefs, afin de reprendre un trousseau de clef lui appartenant alors que de toute façon je l aurais rendu moi même.
Peut-on parler de violation de vie privée et de domicile en sachant qu'ils ne se sont pas gênés de faire savoir que mon appartement était dans un état déplorable avec les commentaires qui s en suivent.
Merci maître de prendre du temps pour me répondre. Pour information contrairement à ce que dit cette personne j ais pris seul la décision de me faire aider en me soignant et ne touche plus à une goutte d alcool depuis

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés